

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 Décembre 2017

Convocation du 14 décembre 2017

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13/10/17
2. Indemnité de conseil et de budget au receveur municipal
3. Travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable
4. Remplacement de 2 lanternes au lieu-dit Grousset
5. Autorisation d'engagement des dépenses sur le budget 2018
6. Suppression de 2 postes administratifs
7. Mandat au CDG31 pour mise en concurrence du contrat d'assurance statutaire
8. Recensement 2018
9. Travaux d'effacement des réseaux orange plaine du colombier
10. Questions diverses

Le vingt décembre deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lavalette régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur André FONTES, Maire.

Etaient présents : Mmes RIMASSA Pascale, CABOT Yolaine, Mrs FONTES André, POZZO Dominique, PINAR Christian, GRANDJACQUOT Daniel, IMBERT Patrice, PAYOUX Roger, HOFFMAN Joël, VELA Amédée, YECHI Olivier

Absents ayant donné procuration : Mr BOULBES Olivier à Mr FONTES, Mr RESSEGUIER Jacques à Mr GRANDJACQUOT, Mme ROGGE Clara à Mme RIMASSA

Absente : Mme GARNIER Domitille

Etait également présente Madame Muriel AUDIBERT, secrétaire de Mairie.

Madame Pascale RIMASSA a été nommée secrétaire.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13/10/17

M. le Maire André FONTES donne lecture du dernier compte rendu du Conseil.

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Indemnité de conseil et de budget au receveur municipal

M. le Maire demande au Conseil de délibérer sur l'attribution d'une indemnité de conseil et de budget, au receveur municipal au titre de l'année 2017. Le receveur municipal assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire. A ce titre monsieur le Maire propose d'accorder une indemnité à madame THIRION receveur municipal.

Voté à l'unanimité.

3. Travaux de renforcement du réseau d'eau potable

Le SIEMN 31 s'engage à faire exécuter des travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable sur environ 200 mètres linéaires, pour augmenter la pression et alimenter notamment le lotissement situé chemin de Brugis. Monsieur le maire demande l'autorisation de signer une convention avec le SIEMN et d'engager le coût des travaux qui s'élève à 8 000 € HT.

Voté à l'unanimité

4- Remplacement de deux lanternes au lieu-dit Grousset

Suite à un orage au mois d'août, il est nécessaire de remplacer deux appareils d'éclairage public vétustes n° 92 et 93 au lieu-dit Grousset. Le SDEHG a réalisé l'étude et monsieur le Maire demande l'approbation du projet. La part restant à la charge de la commune s'élève à 379 €.

Voté à l'unanimité

5- Autorisation d'engagement des dépenses sur le budget 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité territoriale sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ce même article prévoit que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager les dépenses de la section de fonctionnement dans la même limite que celles inscrites au budget de l'année précédente. Le Maire demande au Conseil de se prononcer à ce sujet.

Voté à l'unanimité

6- Suppression de 2 postes administratifs

Compte tenu de l'avancement de grade de la personne étant au poste d'adjoint administratif territorial et la création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe pour son avancement, monsieur le Maire propose la suppression du poste d'adjoint administratif territorial.

Voté à l'unanimité

Compte tenu de la mutation de la personne étant au poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et la création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe pour son remplacement, monsieur le Maire propose la suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Voté à l'unanimité

7- Contrat groupe d'assurance statutaire

Monsieur Le Maire rappelle que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne, a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel. L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrive à son terme le 31 Décembre 2018. Le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2019. Le CDG31 propose donc aux employeurs territoriaux de le mandater dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence. La participation à la consultation n'engage pas l'employeur public quant à son adhésion au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus, la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents.

Voté à l'unanimité

8- Recensement de la population

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 18 janvier 2018 au 17 février 2018. Afin de réaliser les opérations de recensement, il est nécessaire de nommer 2 agents recenseurs. Il propose la candidature de Martine BRUNEL, adjoint administratif, et monsieur Nicolas CHELLE, en qualité d'agent saisonnier. La dotation forfaitaire versée à la commune sera répartie entre les deux agents au prorata du nombre de logements recensés.

Voté à l'unanimité

9- Convention avec ORANGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement urbain, la commune souhaite effacer les réseaux de communications électroniques « plaine du colombier » par une mise en souterrain des réseaux existants. ORANGE a réalisé une étude et propose la signature d'une convention avec la commune de Lavalette. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention et d'engager la dépense pour un montant de 2 928 € HT.

Voté à l'unanimité

10- Questions diverses

Les restaurants du cœur sollicitent la commune pour l'attribution d'une subvention au titre de la campagne 2017-2018. Le conseil a décidé de leur attribuer une subvention de 200 €.

Vote de 9 « pour » et 5 « abstention ».

Le collègue Jean GAY de Verfeil sollicite une subvention de la commune afin de faire face aux frais occasionnés par l'organisation de la semaine de la santé et de la citoyenneté du 12 au 16 février 2018 dans l'établissement.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention soit versée au collègue en prenant le coût total de cette manifestation au prorata du nombre d'enfants habitant Lavalette et scolarisés dans ce collège, soit 61 €.

Pour rappel cette participation a été versée en 2016 pour un montant de 109 €.

Vote 13 « pour » et 1 « contre »

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.